

RECUEIL
des
ACTES ADMINISTRATIFS

du

S . M . A . N . M .

**(Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey)**

N°43

PV 002

**Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

S . M . A . N . M .

* * *

Réunion du Comité syndical
du 19 mai 2011

* * *

| Nombre de membres | Nombre de présents | |
|-------------------|--------------------|------------|
| | Titulaires | Suppléants |
| 12 | 8 | 6 |

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le jeudi 19 mai 2011 à neuf heures cinquante, à la salle Tocqueville du conseil régional de Basse Normandie à Caen, dûment convoqué le 16 avril 2011 par Monsieur Patrice PILLET, président du S.M.A.N.M., conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions prévues par l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1994.

Il est vérifié l'existence du quorum.

Etaient présents :

Madame BRECY, Madame COUSIN, Monsieur LAURENT, Monsieur PILLET,
Monsieur THOUVENOT, Monsieur TOURRET, Monsieur TRAVERT, Monsieur VIRLOUVET,
Monsieur BEAUFILS, Monsieur CIVILISE, Madame DELAUNAY, Madame FAUVEL,
Monsieur LEMARCHAND et Monsieur ROUXEL.

Étaient excusés :

Monsieur DESCHAMPS, Monsieur LEFRANC, Monsieur LOUISET, Monsieur TREHET.

Pouvoirs :

Monsieur Jean Karl DESCHAMPS A Madame Sylvie DELAUNAY
Monsieur Jean Marc LEFRANC A Madame Anne Marie COUSIN
Monsieur Bernard TREHET A Madame Rolande BRECY
Monsieur Michel LOUISET A Monsieur André ROUXEL

Assistaient également à la réunion, sans voix délibérative :

M MOTTE, M CHOPIN Conseil général de la Manche
Mlle LEROY, Mlle OLIVIER, Mme GERMAIN Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey -
SMANM
Mme CHAUDHURI, Mme GUICHET LEBALLY Conseil régional de Basse Normandie

Étaient excusés :

Mlle LEMOUSSU, M LECLERC Conseil général de la Manche
Mme BERTHET, M FOLLOT Conseil régional de Basse Normandie
M MARLIER-RIQUIER Le payeur départemental de la Manche

Secrétaire de séance :

Madame Sylvie DELAUNAY.

M. PILLET propose de passer à l'étude des rapports inscrit à l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 mai 2010,
- Rapport 2011-001 Compte administratif 2010 et compte de gestion 2010,
- Rapport 2011-002 Affectation du résultat,
- Rapport 2011-003 Revalorisation de l'indice brut de la directrice de la Maison de la Normandie et de la Manche
- Rapport 2011-004 Fixation des durées d'amortissements des biens du SMANM,
- Rapport 2011-005 Subvention appel à projet Europe – OGECLycée GERMAIN,
- Rapport 2011-006 Budget primitif 2011,
- Informations diverses : Projet 2011 et élection du bureau (semaine 21).

Le président propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2010. Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du 25 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 2011-001 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

M. PILLET présente le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement

| | |
|--|--------------|
| Dépenses : | 211 128,77 € |
| Recettes : | 204 424,98 € |
| Résultat de l'exercice : | - 6 417,77 € |
| Excédent de fonctionnement reporté : | 157 998,56 € |

RESULTAT DE CLOTURE : 151 294,56 €

Section Investissement

| | |
|------------------|-------------|
| Recettes : | 21 034,72 € |
| Dépenses : | 2 990,79 € |

RESULTAT DE CLOTURE : 18 043,93 €

M. THOUVENOT demande quel est le montant des charges du ravalement de la Maison de la Normandie et de la Manche.
M. Pillet explique que le ravalement intérieur et extérieur est obligatoire tous les trois ans (bâtiment classé). Il est prévu en 2012 pour un montant estimé à 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le président du SMANM se retire pour le vote du compte administratif. Il est remplacé par M. TOURRET, qui procède au vote.

Le compte de gestion du payeur départemental agissant en qualité de comptable du SMANM, fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le payeur départemental de la Manche se retire pour le vote du compte de gestion. Le président de séance, M. TOURRET, procède au vote.

Excédent de 169 338,49 € se décompose comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 18 043,93 €
SECTION FONCTIONNEMENT : 151 294,56 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : 169 338,49 €

Adopté à l'unanimité

RAPPORT 2011-002 AFFECTATION DU RESULTAT

Le comité syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat 2010 comme suit

- Report sur le 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 151 294,56 €
- Report sur le 001 (excédent d'investissement reporté) de 18 043,93 €

Adopté à l'unanimité

RAPPORT 2011-004 FIXATION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS DU SMANM

Vu la délibération 10-281 en date du 25 mai 2010 portant la comptabilité du SMANM, en nomenclature M14 à partir du 1/01/2010, l'instruction budgétaire et comptable M14 a rendu obligatoire les amortissements des immobilisations.

M. PILLET souhaite changer la durée proposé de 5 ans pour les logiciels bureautiques et divers à 3 ans malgré une durée moyenne à la Maison de la Normandie de 5 ans. Le barème M14 propose 2 ans.

M. MARLIER-RIQUIER explique que les durées peuvent être dissociées au compte 205

Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte les durées d'amortissements à partir du 1/01/2010 et fixe la durée à 3 ans pour le compte 205.

Approbation à l'unanimité

RAPPORT 2011-005 SUBVENTIONS

M. le président informe les membres du comité syndical qu'il a reçu une demande de subvention du collège de BRIQUEBEC quelques jours avant la réunion. Il demande, compte tenu de son caractère d'urgence, la possibilité d'intégrer cette demande au rapport 2011-005.

Le comité syndical donne son accord.

M. PILLET donne lecture du rapport 2011-005 :

- Subvention de l'appel à projet du Lycée GERMAIN à COUTANCES d'un montant de 1 173 € ; (Deuxième demande)
- Subvention du collège de BRIQUEBEC pour un montant de 700 € concernant un projet littéraire avec échanges pérennes de classes qui déboucheraient sur la possibilité de créer une salle de visioconférence.

M. PILLET rappelle la délibération en date du 12 mars 2010, portant sur la mise en oeuvre des règles d'attribution des subventions :

- Nature des actions : Actions collectives
- Nature des aides : Aides aux associations pour faire face aux dépenses liées à l'organisation de la manifestation proprement dite
- Montant des aides : Les aides versées par le SMANM ne pourront être supérieures à 20% du budget de la manifestation avec un plafond de 1 500,00 €.

Intervention de M. ROUXEL : Pourquoi ne pas créer une ligne de soutien aux actions scolaires ? Avec la mise en place d'un plafond ?
M. PILLET explique que la première demande de subvention du Lycée GERMAIN a été faite à titre exceptionnel et notifiée dans la délibération 10-335 en date du 12 mai 2010 pour 500 € pour l'exercice 2010.

Mme COUSIN propose de s'orienter sur une subvention ponctuelle et unique du comité syndical pour des actions scolaires.

M. PILLET souligne qu'une demande de subvention a été faite par le lycée GERMAIN auprès du Conseil régional de Basse-Normandie. Une copie de cette demande est transmise à la Direction Internationale du Conseil régional de Basse-Normandie.

Au regard des ses éléments,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- De ne pas retenir la demande de subvention du lycée GERMAIN à COUTANCES.
- D'accorder une subvention de 700 € au collège de BRIQUEBEC.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT 2011-005 BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif 2011 proposé a intégré l'affectation du résultat de fonctionnement 2010 soit de :

- 151 294,56 € après approbation du CA et compte de gestion 2010.

Le budget primitif est proposé en équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère générales pour un montant de :..... 172 250,00 €
- Charges de personnel pour un montant de :..... 96 650,00 €
- Charges de gestion courante d'un montant avec détails au
au compte 678..... 52 394,56 €
- Dépenses imprévues d'un montant de : 10 000,00 €

Ce budget a intégré les dépenses liées à la célébration du 110^{ème} anniversaire de la Normandie

| Interventions | Budget | Prise en charge |
|---|-------------------|---|
| Magène | 800,00 € | Prestations de Magène Transports + Transport Matériels Nourriture |
| Conférence droit Normand | 300,00 € | Suivant le lieu (Jersey ou Guernesey) : Intervenants Hébergement – Nourriture |
| Groupe Alfred ROSSEL | 800,00 € | Prestations du groupe Transports AR + bus sur place Nourriture + défilés costumes Normands + ateliers dentelliers |
| Objet 911-2011 | 1 000,00 € | Achat de gadgets : (porte-clés, carte postales, magnets, Crayons bois ou marque page). Objets Heula (entre 1€ et 3€ par objet). |
| Dossier Pédagogique Pavillon des Energies | 200,00 € | Realisation de dossiers pédagogiques en français par l'Alliance Française (plusieurs dossiers selon les niveaux) |
| TOTAL | 3 100,00 € | |

Melle LEROY explique les besoins liés aux dépenses de la célébration du 110^{ème} anniversaire de la Normandie ». (Tableau ci-dessus).
M. TOURRET informe qu'un budget prévisionnel est prévu au Conseil régional de Basse - Normandie pour le 110^{ème} Anniversaire de la Normandie. Des affiches de communication ont été réalisées « Happy Birthday Normandie »
M. TOURRET informe le déplacement de journalistes (FR3) pour la conférence droit Normand.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Le budget est présenté en équilibre pour un montant de 24 015,93 €
- Immobilisations corporelles pour un montant de :..... 4 000,00 €
- Immobilisations incorporelles pour un montant de :..... 18 890,93 €
- Dépenses imprévues pour un montant de :..... 1 125,00 €
- Amortissement des immobilisations pour un montant de :..... 432,00 €
- Reprise du FCTVA des exercices 2005 à 2011 pour un montant de 5 540,00 €
- Excédent d'investissement reporté de :..... 18 043,93 €

Au regard de ses éléments,

Le comité syndical approuve à l'unanimité :

Le comité syndicale autorise le président a procédé aux dépenses prévues et à signer les engagements contractuelles.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS :

Mlle LEROY présente le projet 2011 et informe que le rapport d'activité sera présenté au prochain comité syndical en présence des nouveaux membres du SMANM.

M. THOUVENOT demande à quel niveau la Maison de la Normandie et de la Manche intervient dans le domaine des AIRES MARINES PROTEGEES.

Mlle LEROY explique qu'un accompagnement, un suivi, une veille sont réalisés dans le cadre de ce projet.

Pour conclure, M. PILLET informe que la Maison de la Normandie et de la Manche se trouve actuellement sur le site de FACEBOOK. Taper « Maison de la Normandie » dans l'onglet de recherche en étant connecté à son profil pour trouver la page MNM.

Le prochain comité est prévu le 19 MAI 2011 au Conseil régional de la Basse-Normandie :

- Ordre du jour : élection du bureau.

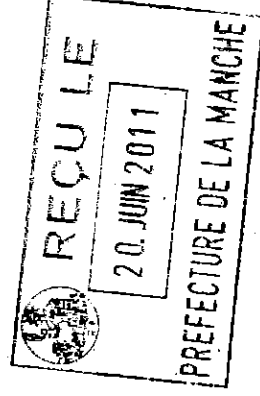
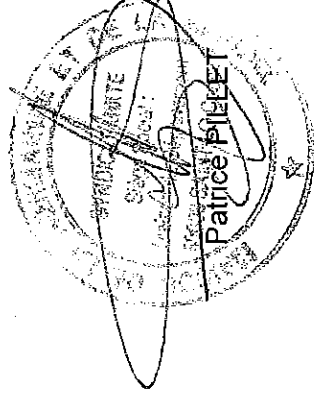
La séance est levée à 16h15.

Le secrétaire de séance



Alain CIVILISE

Le président du SMANM



**Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

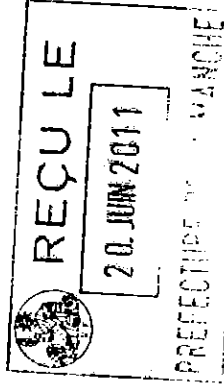
S . M . A . N . M .

* * *

Comité syndical du 19 mai 2011

Compte tenu des éléments fournis ci-dessus,

Aucune observation n'étant formulé, le procès verbal de la réunion du 16 février 2011 est approuvé à l'unanimité



Délibéré à Caen, le 19 mai 2011
Pour extrait certifié conforme,

La présidente **M. A. N. M.**

Maison de la Normandie/Manche à
Jersey - Siège :
Maison du département
50050 SAINT LO 02.33.05.96.37

Anne Marie COUSIN